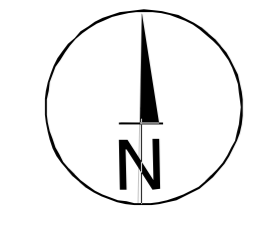
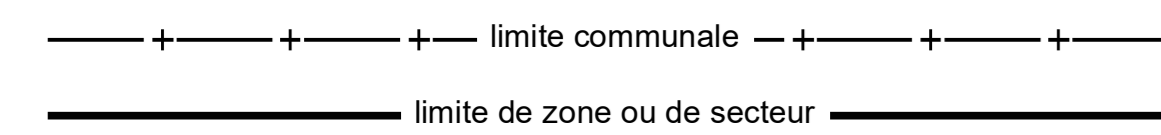


Octobre 2019



1:5 000

LIMITES



alignement architectural imposé

EMPLACEMENTS RESERVES

numéro de renvoi à la liste des emplacements réservés

maisons isolées

zone non aedificandi

PLANTATIONS ET ESPACES BOISES
classés au titre de l'art. L.113-1 et L.113-2 du code de l'urbanisme

D'une manière générale, les limites de zone ou de secteur s'appuient sur des limites parcellaires. Dans le cas contraire, la limite à considérer est constituée par l'axe des limites de zone ou de secteur.

